

FICHE TECHNIQUE A DESTINATION DES PRELEVEURS ET DES CORRESPONDANTS POUR TOUT ENVOI DE MATERIEL BIOLOGIQUE A DESTINATION DU LABORATOIRE DE GENETIQUE MOLECULAIRE - UNITE D'ONCOGENETIQUE

« *Modifications majeures entraînant une refonte du document* »

1 OBJECTIF

Définir les modalités d'envoi du matériel biologique à destination du laboratoire de génétique moléculaire.

2 PERSONNELS CONCERNÉS

Préleveurs et correspondants pour tout envoi de matériel biologique à destination du laboratoire de génétique moléculaire - Unité d'Oncogénétique.

3 RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS À TRANSMETTRE

Pour prendre en charge une demande d'analyses de génétique moléculaire, le laboratoire de génétique moléculaire doit donc avoir les éléments suivants :

☞ Les prélèvements (sang, solution d'acide nucléique, prélèvement contenant des cellules (autres que du sang), prélèvement tissulaire non fixé ou fixé), dûment identifiés,

Ces prélèvements doivent correspondre aux prélèvements acceptés par le laboratoire de génétique moléculaire, dont la liste figure dans le catalogue des examens et le manuel de prélèvement de génétique constitutionnelle

☞ Le bon de demande d'analyses de génétique moléculaire valant prescription médicale (GEC-FQ-0018) ou toute prescription médicale comprenant les éléments suivants :

- L'identification univoque du patient (nom, prénom, date de naissance, genre)
- La liste des analyses à effectuer
- Le nom du médecin clinicien, son identification univoque (nom, prénom, N° RPPS ou ADELI ou FINISS), sa signature et son tampon
- Une mention du préleveur (visa, date et heure de prélèvement, nombre de tubes prélevés éventuellement)

☞ Le consentement éclairé autorisant la réalisation d'exams des caractéristiques génétiques d'un individu à des fins médicales (GEQ-FQ-0025)

☞ Une feuille de renseignements cliniques ou un compte-rendu de consultation

☞ L'attestation de consultation le cas échéant